

Contrat AMAP Poisson – Nantes-Est

Colis poissons

Les colis sont constitués de 2,5 kg à 4,5 kg environ de poissons de pêche de saison.
Les poissons sont livrés vidés sauf certaines espèces fragiles. Le colis est au prix unitaire de **33,00 Euros**.

Lieu de livraison : Nantes-Est : parc du Grand Blottereau

Calendrier :

- **Durée du contrat : du 06/10/2015 au 01/07/2016 – 9 livraisons**
- **Dates de livraisons :** 2015 : les 06/10/2015 ; 03/11/2015 et 01/12/2015
2016 : les dates seront fixées ultérieurement.

Les engagements du pêcheur : Alain Voisin « MARIAL »

- Je m'engage à livrer des colis de poissons issus de ma pêche, dans le respect de la chaîne du froid et des règles sanitaires. En cas de pêche insuffisante ou pour varier le contenu des colis, je complète avec celle d'un bateau du GIE.
- Le poisson a été pêché au maximum 48 heures avant le moment de la livraison.
- Je détermine le contenu des colis en fonction de la pêche de la période.
- Je participe à la réflexion sur les pratiques de pêche durable et je les mets en œuvre selon la « Charte AMAP poisson de Loire-Atlantique - Pêcheurs de l'île d'Yeu ».
- Je serai présent sur le lieu de distribution ou représenté par un autre pêcheur membre du GIE Les pêcheurs de l'île d'Yeu ou par un livreur membre du projet.
- Je m'engage à rencontrer les amapiens une fois par semestre.
- En cas de souci exceptionnel (par exemple de météo), la livraison serait reportée à une date ultérieure ou annulée.

Les engagements de l'amapien :

- J'ai pris connaissance du document «Charte AMAP poisson de Loire-Atlantique - Pêcheurs de l'île d'Yeu» qui m'a été fourni (www.amap44.org/ressources/charte-amap-poisson-1373559686425.htm)
- Je viens (moi-même ou quelqu'un pour mon compte) chercher mon colis sur le lieu de distribution.
- J'ai bien noté que tout colis oublié n'est ni remboursé ni compensé lors d'une prochaine livraison.
- Je suis responsable de la fraîcheur du colis une fois qu'il m'a été livré.
- J'accepte d'être solidaire des aléas rencontrés par le producteur qui peuvent éventuellement causer l'annulation d'une livraison.
- Je m'engage à participer aux distributions aux dates choisies lors de la signature du contrat.
- Je suis à jour de ma cotisation à l'Association des Amis des AMAP du Croissant (AAAC ; 5€/an).

Modalités de paiement : les chèques sont remplis à la signature du contrat et libellés à l'ordre de « **GIE Les pêcheurs de l'île d'Yeu** ». Leur encaissement sera effectué au moment de chaque livraison.

Nombre de colis/livraison	Nombre de chèques et montant
□ / livraison	<input type="checkbox"/> 1 chèque de 297 € (x nb. de colis par livraison - encaissement en oct.) ou <input type="checkbox"/> 3 chèques de 99 € (x nb. de colis par livraison - encaissement en oct./janv./mars) ou <input type="checkbox"/> 9 chèques de 33 € (x nb. de colis par livraison - encaissement à chaque livraison)

Fait à, le 2015

Nom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Signature

Coordinateur : Benoit Langlais (0676826011)

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte établie par l'Association Alliance Provence qui anime le réseau des AMAP.

Contrat AMAP Poisson – Nantes-Est

Colis poissons

Les colis sont constitués de 2,5 kg à 4,5 kg environ de poissons de pêche de saison.
Les poissons sont livrés vidés sauf certaines espèces fragiles. Le colis est au prix unitaire de **33,00 Euros**.

Lieu de livraison : Nantes-Est : parc du Grand Blottereau

Calendrier :

- **Durée du contrat : du 06/10/2015 au 01/07/2016 – 9 livraisons**
- **Dates de livraisons :** 2015 : les 06/10/2015 ; 03/11/2015 et 01/12/2015
2016 : les dates seront fixées ultérieurement.

Les engagements du pêcheur : Alain Voisin « MARIAL »

- Je m'engage à livrer des colis de poissons issus de ma pêche, dans le respect de la chaîne du froid et des règles sanitaires. En cas de pêche insuffisante ou pour varier le contenu des colis, je complète avec celle d'un bateau du GIE.
- Le poisson a été pêché au maximum 48 heures avant le moment de la livraison.
- Je détermine le contenu des colis en fonction de la pêche de la période.
- Je participe à la réflexion sur les pratiques de pêche durable et je les mets en œuvre selon la « Charte AMAP poisson de Loire-Atlantique - Pêcheurs de l'île d'Yeu ».
- Je serai présent sur le lieu de distribution ou représenté par un autre pêcheur membre du GIE Les pêcheurs de l'île d'Yeu ou par un livreur membre du projet.
- Je m'engage à rencontrer les amapiens une fois par semestre.
- En cas de souci exceptionnel (par exemple de météo), la livraison serait reportée à une date ultérieure ou annulée.

Les engagements de l'amapien :

- J'ai pris connaissance du document «Charte AMAP poisson de Loire-Atlantique - Pêcheurs de l'île d'Yeu» qui m'a été fourni (www.amap44.org/ressources/charte-amap-poisson-1373559686425.htm)
- Je viens (moi-même ou quelqu'un pour mon compte) chercher mon colis sur le lieu de distribution.
- J'ai bien noté que tout colis oublié n'est ni remboursé ni compensé lors d'une prochaine livraison.
- Je suis responsable de la fraîcheur du colis une fois qu'il m'a été livré.
- J'accepte d'être solidaire des aléas rencontrés par le producteur qui peuvent éventuellement causer l'annulation d'une livraison.
- Je m'engage à participer aux distributions aux dates choisies lors de la signature du contrat.
- Je suis à jour de ma cotisation à l'Association des Amis des AMAP du Croissant (AAAC ; 5€/an).

Modalités de paiement : les chèques sont remplis à la signature du contrat et libellés à l'ordre de « **GIE Les pêcheurs de l'île d'Yeu** ». Leur encaissement sera effectué au moment de chaque livraison.

Nombre de colis/livraison	Nombre de chèques et montant
□ / livraison	<input type="checkbox"/> 1 chèque de 297 € (x nb. de colis par livraison - encaissement en oct.) ou <input type="checkbox"/> 3 chèques de 99 € (x nb. de colis par livraison - encaissement en oct./janv./mars) ou <input type="checkbox"/> 9 chèques de 33 € (x nb. de colis par livraison - encaissement à chaque livraison)

Fait à, le 2015

Nom :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Signature

Coordinateur : Benoit Langlais (0676826011)

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte établie par l'Association Alliance Provence qui anime le réseau des AMAP.